



Club Discgolf Attitude Sport. asbl - Année 2021

Bonjour à tous,

L'année se termine petit à petit, il va être temps de penser à vous (ré) inscrire pour l'année 2021. Vous trouverez ci-dessous tous les renseignements relatifs à l'inscription au club.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà la bienvenue, en espérant vous voir nombreux.

Adhésion 2021

Les inscriptions pour l'année 2021 sont ouvertes. [**Formulaire d'Adhésion**](#)

*La cotisation annuelle 2021 au club Discgolf Attitude Sport asbl valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 est fixée à **75euros** (homme/femme/enfant +12ans.)*

Pour votre information, cela comprend :

- La cotisation au club "Discgolf Attitude Sport"
- La reconnaissance du Club à la "Fédération Belge Francophone de Discs Volants"
- L'affiliation personnelle du joueur à la "Fédération Belge Francophone de Discs Volant"
- L'assurance personnelle du joueur.
- La RC du club.
- L'entretien du parcours et son embellissement.
- Les frais administratifs (courrier, flyers, playerbook , carte de score, plan, hébergements site web, cartouches d'encre, publicité locale, etc)
- L'achat de matériel (paniers, discs, et machine d'entretien, location, essence, tapis, etc.)
- Les frais liés aux divers évènements organisés durant l'année (championnats, journée porte ouverte,..
- Les frais lié aux exhibitions organisés lors de fêtes de village, les salons d'exposition, etc.
- Les projets futurs, etc.

FACULTATIF: La cotisation à la PDGA « Professionnel Discgolf Association ». +- 30 dollars us

Et pourquoi pas une affiliation à la PDGA !

Celle-ci vous permettra d'obtenir un rating lors de vos participations aux divers tournois. Ce rating est calculé en fonction de vos résultats. Il vous permettra de situer votre niveau de jeu par rapport aux autres joueurs Belges et étrangers. L'affiliation à la PDGA représente également le baromètre du nombre de joueurs actifs en Belgique. Elle n'est pas obligatoire mais souhaitable. Si vous désirez un numéro PDGA, il vous suffit de vous rendre sur le site www.pdga.com et de vous inscrire. Sachez que nous pouvons également faire l'inscription à votre place.

Modalité de paiement de votre cotisation :

L'inscription se fait via le formulaire d'adhésion en ligne. Le paiement se fait par virement bancaire sur le compte officiel de l'asbl du Discgolf Attitude Sport (D.A.S),

Discgolf Attitude Sport asbl, siège social : rue St Roch n° 1 à 5530 Godinne.
Adresse du parcours : Domaine d'Ahinvaux, fonds d'Ahinvaux, n° 1 5530 à Yvoir
Tél : 0477/65.68.53.

N° entreprise : 0521.696.484 - N° de compte : BE68 7320 2988 4034 - BIC : CREGBEBB



Numéro de **compte : BE68 7320 2988 4034 BIC : CREGBEBB**. Communication : Nom et Prénom. Le paiement doit être effectué dans la quinzaine à daté du renvoie du formulaire.

La cotisation est due pour l'année civile (1er janvier au 31 décembre). Les inscriptions débutent à partir de mi-novembre, en remplissant le formulaire d'adhésion. **Formulaire d'Adhésion**

Une attestation peut vous être remise afin d'obtenir un remboursement partiel de votre cotisation par votre mutuelle. Renseignez-vous auprès de celle-ci.

Il vous suffit de nous envoyer ou de nous remettre en main propre le formulaire à remplir de votre mutuelle à l'adresse suivante : Discgolf Attitude sport asbl rue Saint Roch n°1 5530 Godinne sous enveloppe pré-timbré.

Les joueurs qui ne sont pas en règle de cotisation du club n'auront pas accès aux installations du Domaine d'Ahinvaux.

Les membres du club devront prendre connaissance du règlement intérieur du club et du Domaine d'Ahinvaux.

Les entraînements se font uniquement le week-end, le samedi ou le dimanche. Le jour et l'heure sont fixés en concertation et en fonction des disponibilités des membres.

D.A.S asbl est reconnu par la Fédération Belge Francophone de Discs Volants (F.B.F.D.V) et par la commission " Belgian Discgolf "

Information complémentaire : Modification du règlement d'ordre intérieur

Art.3 Les joueurs qui ne sont pas affiliés à Discgolf Attitude Sport, ...

Discgolf Attitude Sport asbl, siège social : rue St Roch n° 1 à 5530 Godinne.
Adresse du parcours : Domaine d'Ahinvaux, fonds d'Ahinvaux, n° 1 5530 à Yvoir
Tél : 0477/65.68.53.

N° entreprise : 0521.696.484 - N° de compte : BE68 7320 2988 4034 - BIC : CREGBEBB



Règlement intérieur

Mise à jour le 16 novembre 2020

Ce règlement fait appel au savoir vivre et au civisme des joueurs.

Art.1 : Par respect et pour la tranquillité, il sera interdit de fumer durant toute la durée de jeu, aucune nuisance sonore ne pourra troubler le domaine, attention que tout les bruits d'emballages en papiers faisant allusion à de la nourriture (biscuits ou autres) est interdit, au risque d'attirer les animaux présents sur le site (ceux-ci ont l'oreille fine et ils sont également très curieux!) Les fruits tels que les pommes, les bananes ou autres sont plus que conseillés.

Art.2 : Le parcours est accessible les week-ends de 09h00 à 18h30. L'accessibilité se fait uniquement sur réservation.

Art.3 : L'accès est payant à l'exception des membres du Club Discgolf Attitude Sport en ordre de cotisation. Le joueur non-membre du club, pour avoir accès au parcours, devra réserver et s'acquitter d'un fees. Il pourra bénéficier d'un tarif spécial "**Discgolfeur**" à condition de:

- 1) Faire partie d'un club de discgolf reconnu par une Fédération de Discgolf
- 2) D'avoir un numéro de PDGA actif avec au minimum une note de calcul d'évaluation. (Rating)

Si le joueur n'a pas ces 2 critères, il devra se référer au tarif '**Particulier** », réserver son jour et sa tranche horaire via le formulaire de réservation en ligne.

Le joueur non membre du club devra obligatoirement être accompagné d'un joueur du club DAS.

Art.4 : La consommation d'alcool est interdite sur le parcours. Les déchets accumulés durant la partie (papiers, boissons, pelures, etc. ...) devront être stockés dans le sac du joueur pour être ensuite vidé dans une poubelle en fin de parcours.

Art.5 : Le respect de la nature et du domaine sera strictement respecté afin de préserver cette réserve naturelle classée Natura2000. Le parcours est accessible tous les week-ends de 09h00 à 18h30 sur réservation.

Art.6 : Le parcours est composé de différentes zones fermées par des portails matérialisés par deux poteaux en biles de chemin de fer. , lors du changement de zone, il est impératif de passer par les portails et de fermer ceux-ci derrière vous pour éviter que les animaux ne quittent leur pâture..

Art.7 : Les GSM seront interdits lors du jeu et en compétition ou du moins mis sous silencieux au minimum.

Art.8 : Les voitures doivent être garées aux endroits spécialement prévus à cet effet. Le club et le domaine ne seront pas tenus responsables en cas de vols ou de dégradations dont les véhicules pourraient être l'objet.

Art.9 : En cas de mauvais temps, pour garder les lieux dans un état de propreté, les membres sont priés de

Discgolf Attitude Sport asbl, siège social : rue St Roch n° 1 à 5530 Godinne.

Adresse du parcours : Domaine d'Ahinvaux, fonds d'Ahinvaux, n° 1 5530 à Yvoir

Tél : 0477/65.68.53.

N° entreprise : 0521.696.484 - N° de compte : BE68 7320 2988 4034 - BIC : CREGBEBB



ne pas nettoyer les chaussures dans les toilettes, sur la terrasse, etc. Ils veilleront à changer de paire de chaussures dans le cas où ils désireraient se désaltérer en terrasse ou à l'intérieur du bâtiment.

Art.10 : *Dans un souci de protection de l'environnement (site Natura2000), les joueurs veilleront à ne pas détériorer la faune et la flore entre autres : les champignons, les fruits des vergers, les terriers, autres... qu'ils pourraient rencontrer sur le parcours.*

Art.11 : *Toute consommation de produits illicites est interdit (drogues, dopages, etc.).*

Art.12 : *Sur le parcours, les tenues et les accessoires trop voyants (ex : fluo) seront interdits. Le port du jeans est déconseillé sur le parcours. Les tenues discgolf style randonnée seront plus que souhaitées.*

Art.13 : *Tout comportement non sportif visant le club Discgolf Attitude Sport sera sanctionné par le club Discgolf Attitude Sport et par la commission. Tout litige sera renvoyé devant les tribunaux compétents.*

Art.14 : *Les parcours permanents de discgolf gérés par Discgolf Attitude Sport sont mis à disposition exclusive des membres du club en ordre de cotisation.*

Art.16 : *Chaque membre est responsable de ses actes sur le parcours. En cas d'absence des propriétaires, la carte de membre doit être présentée au secrétariat du Domaine pour une identification immédiate des joueurs présents sur le site.*

Art.17 : *Tout problème encouru sera sanctionné par le comité directeur.*

Art.18 : *Les membres du club sont assurés tant aux niveaux physiques que matériel (RC). Une copie du contrat d'assurance peut-être fournis au membre si nécessaire.*

Les remarques éventuelles concernant: les dégâts sur le parcours, le non-respect des infrastructures, les modifications du parcours, les vols, la perte de disques, les agressions verbales ou physiques, ... devront obligatoirement être communiqués au comité directeur du Discgolf Attitude Sport qui prendra les décisions nécessaires. Les vols ou les pertes de matériels ne sont pas assurés par le club.

Art.19 : *Le comité directeur du club Discgolf Attitude Sport se réserve le droit d'exclure de son club toute personne ne respectant pas le règlement précité.*

Art.20 : *Le nom respect des règlements peut avoir des répercussions sur l'avenir du membre au sein de club et de la PDGA! Par exemple : pénalité, suspension d'un championnat, amende, etc. ...*

Art.21 : *Le responsable du Domaine d'Ahinvaux peut à tout moment prendre les décisions sur l'exclusion de tel ou tel membre vu son comportement et devra en faire-part au comité directeur du club Discgolf Attitude Sport qui prendra seul les décisions sur les actes dressés. Le Domaine se réserve le droit de fermer ponctuellement l'accès au parcours à tous joueurs lors d'évènements privés organisés, ceci afin d'éviter tous désagréments à sa clientèle.*

Art.22 : *Tous les nouveaux membres pourront inviter jusqu'à 3 personnes gratuitement par an sous leur responsabilité.*

Discgolf Attitude Sport asbl, siège social : rue St Roch n° 1 à 5530 Godinne.
Adresse du parcours : Domaine d'Ahinvaux, fonds d'Ahinvaux, n° 1 5530 à Yvoir
Tél : 0477/65.68.53.

N° entreprise : 0521.696.484 - N° de compte : BE68 7320 2988 4034 - BIC : CREGBEBB



Art.23 : *Le membre invitant doit jouer et encadrer ses invités. (Accompagnement) les invités doivent obligatoirement avoir une assurance familiale en cas d'accidents ou de dégâts! Le club n'est en aucun cas responsable en cas d'accident sur le parcours.*

Un visiteur dont l'attitude ou le comportement ne correspond pas aux usages du club ou du règlement de la PDGA pourrait se voir interdire l'accès au parcours, au domaine et ses infrastructures. Aucun remboursement ne sera fait.

Art.24: *La pratique du Discgolf demande concentration, rigueur, courtoisie, fairplay il est important qu'il y règne une ambiance agréable et détendue. Celle-ci sera trouvée si les joueurs (euses) respectent le règlement de la PDGA parmi lesquelles figures essentiellement les règles du jeu et de l'étiquette, les règles de bonne éducation et de la bienséance, les lois de l'honneur et les impositions du présent règlement.*

Art.25 : *Le club se réserve le droit de porter à la connaissance des membres par voie d'affichage ou oralement toutes communications utiles ainsi que toutes dispositions spéciales qui n'ont pas été prévues au présent règlement. Ce dernier peut en tout temps être complété ou modifié.*

Art.26 : *Tout litige sera renvoyé devant les tribunaux compétents.*

Discgolf Attitude Sport asbl, siège social : rue St Roch n° 1 à 5530 Godinne.
Adresse du parcours : Domaine d'Ahinvaux, fonds d'Ahinvaux, n° 1 5530 à Yvoir
Tél : 0477/65.68.53.

N° entreprise : 0521.696.484 - N° de compte : BE68 7320 2988 4034 - BIC : CREGBEBB